

Asset management

Après avoir stagné l'an passé, les rémunérations variables des professionnels de la gestion d'actifs sont légèrement réparties à la hausse cette année. Une tendance qui doit néanmoins se confirmer à long terme compte tenu des évolutions réglementaires.

Où en sont les bonus ?

TENDANCE

Si les bonus versés aux traders new-yorkais ont grimpé de 15 % cette année, pour atteindre en moyenne 164 530 dollars, – soit le plus haut niveau depuis 2008 selon le bureau du contrôleur général de l'Etat de New York –, les autres professionnels de la finance sont loin d'avoir retrouvé leur niveau de rémunération variable d'avant-crise. Même les gérants d'actifs américains seraient dans cette situation alors qu'ils auraient tout de même obtenu, depuis deux ans, une hausse comprise entre 10 et 15 %, selon les données publiées par le cabinet de recrutement Johnson Associates. Néanmoins, ils peuvent s'estimer largement mieux récompensés que les gestionnaires européens et même français qui accusent un retard encore plus important. «L'année 2013 sera moins mauvaise que 2012 car les bonus des gérants français progressent entre 5 et 10 %, mais en valeur relative cette hausse est loin de rattraper les années précédentes de gel ou de baisse», précise Romain Boisnard, associé chez Tillerman. Une tendance partagée par d'autres chasseurs de têtes. «Alors que les bonus versés en 2013 étaient globalement stables, voire légèrement en retrait par rapport à 2012, nous constatons cette année une légère augmentation», confirme Raphaël Czuwak, associé chez Egon Zehnder. Cette progression, certes assez faible, reflète néanmoins une amélioration de la conjoncture sur les marchés l'an passé. «La gestion d'actifs s'est globalement mieux portée en 2013 qu'en 2012 tant en termes de performance que de collecte, ce qui a mécaniquement un effet sur les bonus, même si celui-ci



**GESTION
D'ACTIFS**

est resté limité», constate Philippe Perriot, consultant senior, spécialiste des services financiers chez Towers Watson. En outre, à l'instar de certaines classes d'actifs qui ont plus ou moins tiré leur épingle du jeu en 2013, tous les gérants ne sont pas logés à la même enseigne. Depuis la crise, la politique de rémunération variable des professionnels de la gestion a en effet davantage été individualisée. Elle ne se fonde plus uniquement sur des critères

quantitatifs, liés aux résultats de la société de gestion, mais également sur des éléments plus qualitatifs, basés notamment sur les initiatives et les performances individuelles. De fait pour cette année, les professionnels qui travaillent sur des segments de marchés plus porteurs ont pu obtenir de meilleurs bonus. C'est le cas de certains gérants actions, notamment ceux spécialisés sur les valeurs européennes, dont la rémunération variable a, dans certains cas, augmenté de plus de 20 %. En revanche, les gestionnaires dédiés au crédit n'ont pas eu cette chance. C'est en tout cas le constat effectué sur le marché américain où les bonus des gérants obligataires ont fondu de 5 à 15 %, voire davantage, selon Johnson Associates. En France, leur bonus se serait contracté, dans certains cas, par rapport à 2012, mais dans la plupart il aurait stagné.

Des différences selon le profil de sociétés

Cela n'a pas empêché les meilleurs de conserver des bonus attractifs. C'est le cas d'ailleurs dans toutes les classes d'actifs. «Dans un climat qui s'améliore du côté notamment des recrutements (voir encadré), les sociétés de gestion font désormais plus attention à conserver leurs talents, commente Raphaël Czuwak. Les gérants, bénéficiant globalement d'un très bon track record annuel et sur plus long terme, ont donc pu bénéficier de bonus plus généreux que l'an dernier.»

Pour autant, ils n'auront pas connu la même évolution selon le profil de leur employeur. «Nous observons cette année encore que quelques grandes sociétés de gestion en cours de restructuration appliquent un gel des bonus, rappelle Romain Boissard. Si cette pratique était plus courante durant la crise, elle persiste malgré tout aujourd'hui à la marge.» Les grands gestionnaires d'actifs qui ont, par exemple, mis en place des plans de départs volontaires l'an dernier peuvent en effet difficilement justifier d'une augmentation des bonus. Certains l'ont pourtant fait de manière très exceptionnelle, par exemple pour un gérant d'actifs, ou dans des circonstances très particulières. «Les gérants français expatriés à l'étranger pour de grandes



«Les directives AIFM et Ucits 5 abordent notamment la question de la politique de rémunération, ce qui devrait permettre à terme un lissage des pratiques.»

Philippe Perriot, consultant senior, spécialiste des services financiers, Towers Watson

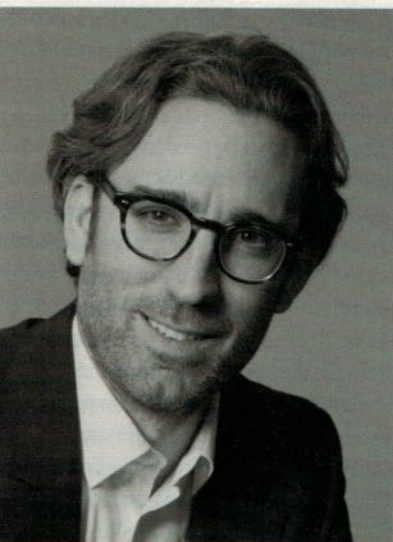
maisons ont pu obtenir au titre de l'année 2013 des bonus de 10 à 20 % supérieurs à l'année précédente, une pratique qui permet d'inciter les professionnels à partir à l'étranger», complète Romain Boissard.

A cette exception près, les grandes maisons de gestion françaises, filiales de groupes bancaires, sont généralement moins généreuses que d'autres types de structures. «Les gérants qui s'en sortent le mieux en termes de bonus demeurent ceux qui travaillent dans des sociétés indépendantes ou au sein des maisons de nationalité anglosaxonne où les politiques de rémunération sont souvent moins encadrées que pour les filiales de groupes bancaires», commente Romain Boissard. La disparité des bonus versés entre les structures, en fonction de leur nationalité, devrait néanmoins s'estomper à l'avenir.

Des nouvelles règles européennes

«Toutes les sociétés de gestion présentes en Europe doivent se mettre aujourd'hui en conformité avec les directives AIFM et Ucits 5, rappelle Philippe Perriot. Ces nouvelles réglementations abordent notamment la question de la politique de rémunération, ce qui devrait permettre à

terme un lissage des pratiques.» Il y a un an, le Parlement européen a en effet voté, dans le cadre de la directive Ucits 5, une limitation des bonus des gérants à 100 % de leur salaire fixe et le paiement en différé de 40 % de ce dernier. Ces règles reprenaient ainsi les orientations prises dans le cadre de la directive AIFM votée en 2011, sur l'encadrement des rémunérations des gérants alternatifs. Depuis, le texte sur Ucits 5 a été amendé et il ne retient plus que la notion de différer une partie du bonus. Cette pratique devrait donc se généraliser, à partir de 2015, à l'ensemble des professionnels de la gestion



«L'année 2013 sera moins mauvaise que 2012 car les bonus des gérants français progressent entre 5 et 10 %, mais en valeur relative cette hausse est loin de rattraper les années précédentes de gel ou de baisse.»

Romain Boissard, associé, Tillerman